



**HAL**  
open science

# Une informalité ordonnée : les ” dîners de veuve ” du couple Morand de Jouffrey

Anne Verjus

► **To cite this version:**

Anne Verjus. Une informalité ordonnée : les ” dîners de veuve ” du couple Morand de Jouffrey. Le Gall, Laurent ; Offerlé, Michel ; Ploux, François ;. La politique sans en avoir l’air : aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle, Presses universitaires de Rennes, pp.209-224, 2012. halshs-00708398

**HAL Id: halshs-00708398**

**<https://shs.hal.science/halshs-00708398v1>**

Submitted on 23 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Une informalité ordonnée**  
Les « dîners de veuve » du couple Morand de Jouffrey<sup>1</sup>

Anne VERJUS

Publié dans Laurent Le Gall, Michel Offerlé, François Ploux (dir.), *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle XIXe-XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 209-224.

Toute une littérature s'est, depuis longtemps, attachée à décrire les réseaux, les « cercles », les fidélités et les clientèles, les relations d'affaires et d'amitié qui participent au processus de décision politique<sup>2</sup>. Que ce processus se situe dans un régime féodal, monarchique ou démocratique, à l'échelon étatique ou local, qu'il se finalise et se légitime dans le secret d'un cabinet de conseillers ou dans l'enceinte ouverte de l'Assemblée nationale, il naît et se forme d'abord dans des échanges personnels. Ces échanges ont trois principales particularités : d'abord, ils sont tenus sinon secrets, du moins à l'écart de l'espace officiel de la décision, cet espace qui va lui donner sa forme définitive, son cachet de légitimité. Ensuite, ils sont libérés d'une des contraintes fortes de l'espace formel de la décision : le temps. La maturation d'une idée, la mesure des intérêts respectifs engagent une temporalité qui n'est pas celle, immédiate, du discours officiel ou public. Enfin, ils bénéficient du flou qui permet à chacun d'évaluer le rapport de force et de l'organiser le cas échéant, de faire son choix en ayant mesuré, au gré des rencontres préalables, les coûts et bénéfiques qu'il peut en attendre. Selon son rang dans les hiérarchies concernées, selon son degré d'autorité dans le processus de décision, chacun a plus ou moins la possibilité d'organiser, repousser ou avancer une rencontre, prendre ou diffuser des informations, faire valoir ses intérêts, négocier des échanges de services qui pèseront, *in fine*, sur sa position et selon son rang ou son poids dans le processus, sur la décision finale.

---

<sup>1</sup> Merci tout particulièrement à Marie Vogel pour le précieux recadrage conceptuel qu'elle a opéré sur ce travail.

<sup>2</sup> La bibliographie sur ce sujet est évidemment pléthorique. Elle est généralement issue d'un travail historique qui ne fait pas toujours sa place à l'analyse des processus de décision. Font exception, cependant, quelques travaux, parmi lesquels on citera DURAND Y., « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace », dans *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p. 3-24 ; PIEL C., « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire », *Hypothèses*, 1998/1, p. 119-129. La sociologie historique a, récemment, mis en avant la force des réseaux mais sans s'appesantir sur leur rôle dans le processus de décision politique. Voir TOPALOV C. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999, ainsi que PAYRE R., *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

Ces trois grandes caractéristiques de la sociabilité décrivent le fonctionnement d'un monde flottant dont on sait, empiriquement, très peu de chose. Principalement orale, cette informalité n'a laissé, en l'absence d'appareils enregistreurs placés sous les tables, que trop peu de traces. Or, c'est bien parce qu'elle était orale et sans trace qu'elle favorisait les échanges de bons procédés, les assurances de fidélité, les engagements, mises en gardes et autres formes de pression plus ou moins amicales qui précédaient la prise de décision. L'essentiel, donc, nous échappe. Les matériaux généralement utilisés par l'historien ou le sociologue sont, presque par définition, avares de détails sur les coulisses, la « cuisine » de la politique et, finalement, le relatif secret qui entourent la prise de décision. Les agents sociaux ont rarement l'occasion, ou la volonté, de commenter leurs pratiques, et celles-ci en particulier. Ces liens qui tiennent parfois du sentiment ou des intérêts plus que de la contrainte juridique ne sont, par définition, pas codifiés. Aussi, qu'elles soient archives administratives, agendas, correspondances privées ou enquêtes par entretiens, rares sont les sources qui permettent de reconstituer le panorama complet de cette informalité qui précède une décision politique. De ce fait, elle ne se donne pas à voir et reste délicate à décrire : par ses effets, par recoupements, à l'occasion d'un conflit qui fait ressortir la force des liens antagoniques, on la déduit des relations entre personnes, parfois à l'aide de savantes reconstitutions de « réseaux », parfois au détour d'une simple confidence retrouvée par hasard dans un journal intime ou d'initiales célèbres sur le livre de comptes d'une veuve richissime.

À l'état de traces parcellaires, peu objectivable, complexe à reconstituer, cette informalité est en outre difficile à situer politiquement. Les typologies qui distinguent méticuleusement réseaux, salons, fidélités, féodalité et clientèles selon les formes de solidarité qui lient les hommes entre eux s'en sont d'ailleurs bien gardées. On reconnaît bien parfois aux « rapports informels<sup>3</sup> » un caractère explicatif des choix politiques. Mais ce qui explique la décision politique est-il politique ?

S'interroger ainsi, c'est déjà se situer un peu à côté ou au moins à rebours... de la problématique de cet ouvrage. En effet, celle-ci ne pose pas cette question puisqu'elle a pour objet *la politique quand elle est informelle* et non pas l'informel quand il est politique. Ce faisant, non seulement on présuppose « la politique », ce qui a pour mérite de laisser

---

<sup>3</sup> DURAND Y., « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace », *op. cit.*, p. 3, qui conclut ainsi sa synthèse : « Ces échanges de services, ordonnés ou non au bien de la cité, ont tissé la trame des structures sociales et expliquent bien des choix politiques, le triomphe ou l'échec des révoltes, la puissance d'un ministre, le succès d'une réforme, voire des phénomènes proprement démographiques comme certaines migrations de population, du synécisme grec au peuplement de l'Amérique entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. »

ouverte la question de ses frontières ; mais on se donne pour objectif d'informer « la politique » à travers la question de l'informalité. On est ainsi amenés à choisir un objet *a priori* politique, c'est-à-dire considéré comme tel, et à observer en quoi, par son informalité, il renseigne la politique formelle. Se trouvent ainsi, bien malgré nous, reconduites des frontières qu'on s'était donné pour objectif de questionner puisqu'on fait le postulat qu'il existe *a priori* un espace politique constitué de formel et d'informel. La « politique informelle » dit bien que c'est l'informalité qui est ici intéressante ; et non la qualification politique d'échanges informels. Or, notre matériau nous pousse à considérer les choses autrement.

Ce décalage, ou cette étrangeté ressentie face au couple « formel-informel », s'explique par la nature très peu politique, *a priori*, de notre matériau au sens matériel et immatériel du terme ; de ce carton d'archives qui, pour le coup, porterait presque inscrit sur sa tranche : « Attention, informel apolitique ». Ce matériau, au sens matériel du terme, est constitué de lettres écrites à l'époque de la Révolution par un grand notable lyonnais, Antoine Morand de Jouffrey<sup>4</sup>. À l'occasion de ses déplacements à Paris, celui-ci s'adresse à son épouse et lui conte par le menu l'avancement de ses affaires, de ses rencontres, de ses conversations, et surtout, d'un dossier qui lui tient particulièrement à cœur. Ce dossier concerne un pont sur le Rhône dont il a la propriété et qui, en tant qu'édifice à usage public, entretient d'étroites correspondances avec les intérêts de tout un ensemble d'acteurs locaux, parisiens et étatiques : c'est ainsi que se trouvent mêlés à son affaire le préfet du Rhône, la municipalité de Lyon, un conglomérat de banquiers parisiens, le conseil d'État et, enfin, le Conseil des Cinq-Cents qui sera, tout au bout de cette longue chaîne d'intérêts liés, le décisionnaire officiel, donc *formel*. Ce type de correspondance conjugale est habituellement traité soit par l'histoire sociale ou culturelle, soit par l'histoire des femmes, et largement délaissé par la science politique ou la sociologie historique qui n'y voient que trop rarement matière à renseigner notre connaissance du politique. Récits intimes par excellence, ces lettres viennent abonder dans le sens d'une histoire de la vie privée qu'on s'ingénie encore largement à situer en dehors de l'histoire du politique. C'est cet *a priori*, cette étiquette collée sur la tranche du carton d'archives que nous voudrions, dans un premier temps, gratter un peu.

---

<sup>4</sup> Le matériau, constitué principalement de centaines de lettres échangées avec son épouse et sa mère, se trouve aux Archives municipales de Lyon (Fonds Morand, 14 II 035 et 14 II 031). Il a été l'objet d'un travail de recherche, en collaboration avec l'historienne Denise Z. Davidson, qui a paru sous le titre *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire* chez Champ Vallon en 2011.

Au sens immatériel du terme, ce matériau met au jour un espace de sociabilité qui a joué un rôle dans l'enchaînement des petites décisions, des rencontres et des réceptions qui, de la maison de ce couple à la signature finale, ont permis que le dossier reçoive l'autorisation attendue. Cette forme de sociabilité, sans postérité connue, portait alors un nom : c'est ce que les protagonistes appellent un « dîner de veuve ». Chaînon parmi d'autres dans le complexe et long processus de la décision politique, ni plus ni moins important en soi que les autres, nous nous attarderons sur lui pourtant car, de toutes les étapes qui ont ponctué cette informalité, c'est l'une de celles qui interrogent le mieux les relations entre deux mondes que l'on considère habituellement comme distincts et que l'on étudie, surtout, de manière séparée : le monde privé de la famille et le monde public du politique. Entre l'espace de la salle à manger et celui des couloirs et antichambres de ministères, entre l'espace relationnel intime du dîner et l'espace relationnel public du Parlement, entre le statut indissocié des relations personnelles (généralement non segmentées, mêlant et croisant les multiples identités du monde social) et le statut segmenté des relations politiques et professionnelles (reposant, à l'inverse, sur le principe d'une séparation des identités), le dîner de veuve déroule son fil d'Ariane, nous obligeant à nous interroger sur l'appartenance de cet espace intermédiaire, flou et secret, à celui, plus formel *a priori*, du politique.

### **Le dîner de veuve dans son contexte**

En floréal an IX, c'est-à-dire en avril 1801, comme presque tous les jours depuis trois mois qu'il est installé à Paris, Antoine Morand de Jouffrey écrit à son épouse Magdeleine<sup>5</sup>. Comme à chacun de ces déplacements, celle-ci est demeurée à Lyon pour continuer de gérer le domaine agricole que le couple possède au nord de la ville et veiller sur l'éducation de leurs trois jeunes enfants. Au moins deux fois par semaine, Antoine rédige trois à six pages pour lui rendre compte de l'avancement de leurs affaires. Antoine Morand de Jouffrey est le fils de l'architecte et constructeur lyonnais Jean Antoine Morand, connu pour avoir construit le premier pont de bois sur le Rhône et permis, par cette ouverture, l'extension urbaine et le développement économique de la ville sur la rive

---

<sup>5</sup> Paris, le 5 floréal, samedi. Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 (63 lettres) », lettre n° 21.

est de Lyon<sup>6</sup>. D'origine modeste, architecte et décorateur de talent, marié à une jeune fille de la bourgeoisie lyonnaise aussi bien dotée en capital qu'en sens des affaires, Jean Antoine s'était constitué une véritable fortune en construisant le quartier des Brotteaux, formé d'habitations et de petites boutiques fort rentables. Le couple avait, juste avant la Révolution, marqué son accès à l'élite en s'installant dans le quartier des aristocrates, autour de la place Bellecour ; leur fils, Antoine, avait confirmé avec éclat cette ascension sociale en s'achetant, dès l'âge de 18 ans, un petit château dans la campagne lyonnaise ; et en se dotant, au moment de son mariage avec Magdeleine Guilloud, elle aussi héritière d'une belle fortune, d'une particule retrouvée dans l'arbre généalogique. À la mort de son père, guillotiné en 1794, Antoine aurait dû se retrouver à la tête d'un capital social et économique considérable. En réalité, son héritage n'est plus qu'un champ de ruines : le pont a été détruit, les Brotteaux incendiés et démolis.

Après un bref temps d'exil, au moment de la répression jacobine, Antoine s'est rapidement attelé à la remise en état du pont et des Brotteaux. Dès 1796, Antoine a obtenu, pour la Compagnie du pont dont il est actionnaire, le doublement du péage. Mais en 1801, l'exception doit prendre fin et il faut trouver un autre moyen pour financer les dépenses<sup>7</sup>. Sous la pression du conseil municipal de Lyon et avec l'appui du préfet, Antoine va d'abord demander une exemption d'impôts de vingt ans<sup>8</sup>. Il est plutôt partisan d'obtenir un simple arrêté confirmant que les péages, n'étant pas des « revenus », ne sont pas assujettis à l'impôt. C'est le point de vue défendu par le gouvernement et le conglomérat de banquiers parisiens qui cherchent à faciliter la formation de compagnies privées pour construire trois nouveaux ponts sur la Seine. Une loi, et non un simple arrêté, est en projet sur ce sujet qui consisterait à faire financer ces ponts par une « taxe » non imposée<sup>9</sup>. Cependant, la ville de Lyon, qui cherche à faire payer les autres ponts, n'est pas de cet avis. Les associés de la Compagnie, non plus, qui préfèrent une exemption. Cette double

---

<sup>6</sup> Voir « La vie et l'œuvre de Jean Antoine Morand », édition du texte écrit par son arrière-petit-fils, Jean Antoine Marie Morand de Jouffrey, *Hommage à Morand, à l'occasion du prêt à usage des papiers Morand de Jouffrey*, études par DUREAU J.-M., MERMET C., PEREZ M.-F., Lyon, Archives Municipales, 1994, p. 22. Voir également REYNARD P. C., *Ambitions Tamed. Urban Expansion in Pre-Revolutionary Lyon*, Ithaca, McGill-Queen's University Press, 2009.

<sup>7</sup> La Révolution avait aboli les péages. C'est le Directoire qui les a rétablis, en 1796, sous le terme plus correct politiquement de « taxes d'entretien », pour financer l'entretien des routes, canaux et rivières. L'enjeu est donc d'obtenir que ces taxes, destinées à financer l'entretien, ne soient pas considérées comme un revenu. Sur ce sujet, voir CONCHON A., *Le péage en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les privilèges à l'épreuve de la réforme*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2002.

<sup>8</sup> Voir *Délibérations du conseil municipal de Lyon. Procès-verbaux des séances du conseil municipal* (2<sup>e</sup> série, tome 1, Arch. municipales de Lyon, séance du 6 nivôse an IX du conseil municipal de Lyon, soit du 27 décembre 1800).

<sup>9</sup> Voir le projet de loi présenté par Isnard au Corps législatif le 18 ventôse an IX.

opposition ajoute un élément de complexité à l'affaire, en obligeant Antoine à agir dans le plus grand secret. Enfin, pour corser le tout, n'est pas de cet avis non plus un chef de bureau qui, au ministère des Finances, a décrété que « tout ce qui rend un produit quelconque doit payer contribution<sup>10</sup>. »

Antoine cherche donc à obtenir, dans la plus grande discrétion et en marge de la loi sur les ponts parisiens, un arrêté. Pour ce faire, il lui faut passer par toute une série d'étapes intermédiaires. Le chemin que suit ce type de demande est, en temps ordinaire, le suivant : un rapport est d'abord rédigé par le directeur des contributions au ministère des Finances, assorti d'un avis ; ce rapport est ensuite transmis au Conseil d'État qui tranche généralement sur la base de cet avis et rédige un arrêté qu'il fait signer par les trois consuls. Obtenir un avis favorable dès la première étape est donc crucial. En parallèle, Antoine s'attèle à la rédaction d'un mémoire qu'il entend distribuer à tous les conseillers d'État.

Après avoir passé plusieurs semaines à errer dans les couloirs du ministère des Finances, Antoine réussit finalement à identifier et à rencontrer le directeur des contributions directes chargé du rapport. Il s'appelle Hennet. C'est cet homme qui déclare que tout produit doit payer contribution. L'affaire d'Antoine, même si elle est soutenue par le gouvernement, n'est donc pas jouée ; elle est même assez délicate, voire compromise, si ce Monsieur Hennet persiste à produire un rapport défavorable. Aussi, tout le talent d'Antoine va consister à le faire changer d'avis, voire changer de poste. Pour ce faire, il multiplie les rencontres. Il fréquente assidument le couple Cretet. L'époux est un vieil ami de son père. Il est aussi un conseiller d'État particulièrement bien placé pour l'aider dans cette affaire. En 1796, il a participé à la commission chargée de réfléchir à la création de la taxe d'entretien destinée à remplacer les péages. Et, en 1801, c'est lui qui est chargé de défendre la proposition d'établissement d'une taxe pour financer les ponts parisiens. En cette qualité, c'est à lui que le ministre des finances enverra son rapport. C'est donc un homme clé pour le dossier d'Antoine. Son deuxième soutien est le député Jean Bérenger<sup>11</sup>. Celui-ci va lui donner accès au consul Cambacérès, ce qui n'est pas un mince atout ; il va également lui permettre de rencontrer un autre personnage mais dont le rôle pourrait se révéler déterminant. Il s'agit de Royer-Dupré, le directeur général des contributions de Grenoble. Celui-ci, en effet, très lié avec Hennet, s'est engagé à peser le plus possible sur

---

<sup>10</sup> Paris, le 3 floréal, à minuit, partie le 4 [23 avril 1801]. Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 », lettre n° 20.

<sup>11</sup> Bérenger était en effet député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents.

la « bonne volonté » que mettra son ami à expédier le rapport en le faisant le moins défavorable possible. D'autres personnages gravitent autour de ce dossier auxquels Antoine fait des « visites d'honnêteté » ou qu'il rencontre lors des dîners organisés par quelques couples alliés, notamment les richissimes et très influents Savoye de Rollin. Les démarches pour parvenir à des résultats heureux sont, comme le déplore lui-même Antoine, « incalculables », surtout quand elles paraissent, comme c'est souvent le cas aussi, inutiles.

### **La préparation et les effets du dîner de veuve**

À Lyon, personne n'est mieux placé que Magdeleine pour se « concilier les gens en place. » Comme Antoine à Paris, elle multiplie les visites et se rend à des soupers. On bénéficie d'un grand nombre d'informations sur ces visites car Antoine n'est jamais avare de recommandations extrêmement précises sur leur préparation ou leurs conditions de réussite. Ainsi, lorsque Magdeleine doit se rendre chez le préfet afin de négocier un arrêt des poursuites pour défaut de paiement des impôts du pont – et pour cause –, il lui indique l'heure à laquelle elle doit se rendre chez lui, quel escalier elle doit emprunter, les papiers qu'elle doit prendre avec elle et ceux qu'elle doit impérativement mettre à l'abri pour ne pas risquer d'être compromise, les demandes à formuler, les réponses auxquelles elle doit s'attendre, *etc.* On a bien plus de détails pratiques sur le déroulement idéal de ces visites que lorsqu'Antoine, économe de son papier, en rend compte pour lui-même.

Les stratégies pour « se concilier les gens en place » ne consistent pas seulement à rendre des visites. La loyauté se gagne également par de « menus services ». À une époque où les transports sont aussi longs que coûteux, et où les articles de mode ou spécialisés circulent peu, il n'est pas rare de se charger, pour la famille et les alliés, de toutes sortes d'achats qu'on fait voyager dans de pesantes et volumineuses malles. Un « schall », du matériel de peinture, une dentelle, un caraco de soie ou des sachets de graine constituaient l'essentiel de ces achats. Les carnets d'Antoine sont emplis de listes de ces courses qu'il effectue pour le compte des autres. C'est ainsi que Magdeleine confie à Urbain Jaume, le secrétaire de préfecture de Lyon, l'adresse d'Antoine à Paris afin qu'il lui envoie sa « liste des commissions » ; à l'inverse, Antoine s'indigne que telle connaissance n'ait pas pris soin, avant de quitter Paris pour retourner à Lyon, de « prendre ses commissions. » Enfin, confier un paquet de ces objets, parfois de simples et minuscules graines, est aussi, on le

verra, un moyen de « forcer » un personnage important à passer chez Magdeleine et provoquer ainsi leur rencontre.

À Paris comme à Lyon, Antoine et Magdeleine mènent une vie sociale à peu près similaire faite de dîners en ville, de visites et de démarches incessantes auprès des administrations concernées. Si chacun agit à un niveau différent, l'un dans les réseaux parisiens et au sein du ministère des Finances, l'autre dans les réseaux lyonnais et plutôt dans le giron de la préfecture et de la municipalité, les types de sociabilité engagés sont les mêmes. Il est un domaine, toutefois, où la différence se marque : c'est lorsqu'il s'agit de recevoir. Car, si la visite est un élément important de la relation en ce qu'elle permet à la fois de remercier et d'obtenir, de rendre hommage, de manifester sa loyauté et de solliciter, la réception se situe néanmoins bien au-dessus d'elle sur l'échelle des dons et contre-dons de la sociabilité. Contrairement à Antoine qui à Paris loue une petite chambre à l'hôtel de Portugal, Magdeleine dispose de deux atouts pour recevoir : un vaste appartement non loin de la place Bellecour – l'appartement que louaient déjà les parents d'Antoine ; une poignée de domestiques, dont au moins une cuisinière. C'est donc elle qui va se voir déléguer, dans la continuité des relations engagées par Antoine à Paris, la réception des personnes utiles.

Le jour où Antoine fait la connaissance de Royer-Dupré, c'est pour apprendre que celui-ci quitte Paris dans les deux jours. Craignant que les promesses obtenues ne s'envolent en chemin, Antoine fait en sorte que, sur sa route, le directeur des contributions s'arrête à Lyon et passe la soirée chez Magdeleine. Pour ce faire, son stratagème est simple : il lui confie... des graines et un billet pour son épouse. Puis il charge Magdeleine d'organiser, à cette occasion, ce qu'il appelle un « dîner de veuve ». L'expression « dîner de veuve » n'est probablement pas d'Antoine car elle figure sur le « modèle » de carton d'invitation qu'il envoie à Magdeleine ; mais si l'expression est de lui, au moins pense-t-il pouvoir être compris sans difficulté. Un dîner de veuve, c'est un dîner organisé par une femme seule qui a l'autorisation implicite de son époux pour organiser un dîner d'hommes en son absence. La référence au veuvage, donc à la solitude, informe l'invité inconnu qu'une épouse recevra sans son époux. Du moins sans la présence physique de son époux. Car il est bien entendu que planent, derrière celle qui reçoit, la figure et l'autorité du mari qui, de loin, tire les ficelles de ce jeu qui n'est même pas de dupes. Dans le dîner de veuve, c'est le couple qui reçoit même si c'est madame seulement qui ouvre sa porte, fait les honneurs du domicile et dirige la conversation.

Implicitement, l'expression en dit long sur le statut des femmes dans l'espace public. C'est bien seulement dans l'espace privé, au cours de ce dîner offert dans l'enceinte

fermée, intime, familiale du domicile qu'une femme est autorisée à s'exprimer « publiquement », c'est-à-dire en dehors du face-à-face quasi clandestin, feutré autant que discret, organisé avec le préfet dans ses bureaux. La notion de public, ici, doit s'entendre au sens juridique du terme : est public un lieu ou un acte qui met en présence deux personnes et un témoin<sup>12</sup>. Or, un dîner de veuve, pour être l'expression de la solitude – toute relative symboliquement – de l'épouse, ne place pas l'invité en position de « veuf » de la veuve. Autrement dit, la personne conviée sait en venant que s'il trouvera madame seule à son domicile, il ne sera pas le seul convive. On trouvera toujours une connaissance, femme ou homme, pour donner au dîner d'abord un caractère moins diligenté et lui ôter son apparence de « convocation » ; et surtout, pour ne pas risquer de faire passer ce moment pour un dîner galant. Des témoins sont donc nécessaires et c'est ce qui donne à ce dîner son caractère moins privé qu'il n'en a l'air au premier abord.

Les « témoins » du dîner, ce seront les compagnons de voyage de Royer Dupré. Avec lui sont venus, en effet, un député, Monsieur Mallein, ainsi que son fils<sup>13</sup>. Antoine juge que ce membre du Corps législatif n'est d'aucune importance dans l'avancement de son dossier – ce qui en dit long déjà sur le rôle que joue l'instance démocratique dans la prise de décision. Il a, du coup, absolument négligé de s'en occuper. Mais, cette fois, on ne peut l'écarter puisqu'il voyage avec Royer-Dupré et qu'il serait assez malvenu lui déplaire en l'excluant : d'abord, parce qu'il est malgré tout un membre du Corps législatif, ensuite et peut-être surtout parce qu'il est un allié de la puissante famille des Rollin et des Périer<sup>14</sup>. On a beau ne pas connaître les hommes, on parvient toujours à trouver des renseignements permettant de les situer familialement. Et le réseau des alliances au sein de l'élite politique est si serré que même le plus obscur des députés semble pouvoir être rattaché, quitte à ce que ce soit par la cousine de la femme de son beau-frère, à une famille puissante. Il fera

---

<sup>12</sup> Sur ce sujet, je renvoie à l'ouvrage de Marcela Iacub qui montre que cette doctrine bien connue de la « publicité intérieure » remonte à un arrêt de 1877, *Par le trou de la serrure : une histoire de la pudeur publique, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2008.

<sup>13</sup> Jean-Baptiste Abraham Mallein est bien, en effet, membre du Corps législatif. Il est né à Grenoble en 1743 et y a exercé la profession d'avocat. Pendant la Révolution, il a exercé diverses fonctions de justice jusqu'à son élection, en l'an V, au Conseil des Anciens. Après le coup d'État de Napoléon Bonaparte, qu'il a soutenu, il est choisi comme député de l'Isère.

<sup>14</sup> Mallein est en effet marié avec la sœur de Marie Charlotte Périer (née Pascal), fondatrice de la dynastie de banquiers et hommes politiques grenoblois. Cette Marie Charlotte Périer était également la mère de Joséphine de Rollin, dont l'époux, Jacques Fortunat Savoye de Rollin était l'un des soutiens – peu efficace – d'Antoine. Enfin, le frère de Mallein est voisin, à Grenoble, du beau-frère d'Antoine, Paul Bertrand de Besson. Il était donc difficile à Antoine de faire l'affront à Mallein de ne pas le convier avec Royer-Dupré. Pour ajouter à la complexité des alliances et des interrelations entre les familles, on peut rappeler que Cretet, si important pour Antoine, était l'oncle par alliance d'une autre des filles Périer et donc lié lui aussi à... Mallein.

donc un témoin parfaitement suffisant. À défaut, Magdeleine aurait fait appel à des amis, c'est-à-dire à des partisans de leur cause dans l'affaire du pont.

Il s'agit pour Magdeleine de recevoir ces trois individus, « seuls » si possible, car c'est, d'après Antoine, le seul « moyen de pouvoir causer un peu<sup>15</sup> »... et de lier connaissance de manière assez approfondie pour engager Royer Dupré à continuer son œuvre d'influence : parler en faveur de l'exemption d'impôt auprès de Hennet, bien sûr, mais également auprès du beau-frère de celui-ci, un dénommé Oyon, dont on apprend qu'il occupe lui aussi un poste au sein de l'administration des finances. Royer-Dupré ne pourra le faire, assure Antoine, que s'il manifeste un intérêt certain pour la famille Morand ; c'est à ce titre qu'il pourra faire valoir les arguments en faveur de sa demande. Autrement dit, ce n'est pas en mettant en avant un quelconque intérêt pour la communauté de Lyon, ou pour certains individus de l'élite, qu'Antoine espère faire valoir ses droits, mais en comptant sur la notoriété de sa famille, et sur l'amitié ou le soutien que lui portent certaines personnes bien placées<sup>16</sup>. Magdeleine a donc pour mission de le recevoir d'abord pour lui témoigner toute la reconnaissance d'Antoine et pour le prier instamment de bien vouloir parler en sa faveur auprès de Hennet et de son beau-frère. « Tu sens que pour pouvoir lui faire cette prière, il faut avoir le temps de causer avec lui, et de le connaître un peu. » D'où l'opportunité d'un dîner qui permet d'engager une conversation dans des circonstances maîtrisées, confortables et propices à la confiance. Très inquiet, visiblement, des enjeux de cette petite opération, Antoine redouble de recommandations. D'abord, précise-t-il, il ne faudrait pas inviter des opposants au projet, comme le maire de Lyon, Sain-Rousset. Ensuite, Magdeleine veillera à ne pas quitter l'appartement le jour où ils arriveront par la diligence de Paris afin de ne pas manquer leur visite. Au cas, malgré tout possible, où les trois hommes ne se présenteraient pas d'eux-mêmes, Magdeleine enverrait alors un billet d'invitation. Antoine pousse le détail jusqu'à en prescrire le contenu. Est-il tellement anxieux qu'il se rassure lui-même en tentant de contrôler de bout en bout la soirée dont il espère de si bénéfiques retombées ? Voici le contenu de son « ordonnance » : « M[ada]me M. J. espère que messieurs Mallein et monsieur Royer ont fait un heureux voyage et

---

<sup>15</sup> Paris, le 5 floréal, samedi. Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 ». Les citations suivantes sont extraites de cette lettre, jusqu'à mention contraire.

<sup>16</sup> Le rôle des stratégies familiales à l'époque révolutionnaire est assez connu. Il est particulièrement bien mis en valeur dans des travaux récents qui portent sur les grandes familles industrielles ou politiques, et notamment dans TURC S., *Les élites grenobloises des Lumières à la monarchie de juillet. Noblesses, notabilités et bourgeoisies, 1760-1848*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

séjourneront demain à Lyon, elle les prie d'accepter pour demain son dîner de veuve. Ce sera le seul moyen de lui procurer le plaisir de faire leur connaissance... ».

Ce dîner aura bien lieu. Il a toutes les apparences d'une victoire puisque deux jours après, Antoine apprend à Magdeleine que Monsieur Hennet a été envoyé en mission dans le Piémont<sup>17</sup>. Un certain Le Grand, mieux disposé à l'égard de sa demande, le remplace. Cela ressemble à une victoire, mais en est-ce bien une ? D'abord, Antoine ne fait aucun lien de causalité dans sa lettre entre le dîner et le départ fort opportun de Hennet. Craignait-il que son courrier soit lu puisque les lettres étaient parfois ouvertes et qu'il le savait pertinemment<sup>18</sup> ? Si une telle prudence gouvernait son écriture, on verrait moins souvent de recommandations politiques dans les lettres qu'il adresse à sa femme. En tout état de cause, on ne peut être certain que Royer-Dupré soit directement intervenu. Son attachement aux intérêts des Morand pouvait-il aller jusqu'à exiger que son ami Hennet soit renvoyé de son poste ? Ou bien quelqu'un de plus haut placé est-il intervenu sans qu'Antoine ait besoin de s'en mêler, lui qui ne semblait avoir de lien, au sein du ministère, qu'avec Hennet et son beau-frère Oyon ? Quelqu'un a-t-il suggéré à Hennet de se dessaisir de ce dossier politique en demandant lui-même son remplacement et son départ pour le Piémont ? À défaut d'avoir pu consulter les archives du ministère, il est impossible de répondre à ces questions par l'affirmative. Cependant, on a quelques raisons de penser que l'homme n'est pas pour rien dans le succès de cette affaire. En effet, deux semaines après le dîner, Antoinette Morand, la mère d'Antoine, lui écrit qu'elle a croisé le député Mallein à Grenoble. À cette occasion, elle n'a pas manqué de lui parler du pont ainsi que des « services » rendus par le directeur des contributions et l'a prié d'engager celui-ci à continuer<sup>19</sup>. Au même moment, découvrant que Royer-Dupré a des parents dans la maison où elle loge, rue Brocherie, Madame Morand obtient d'eux la promesse d'inciter le directeur à continuer « ses bons offices ». Voilà qui, sans la prouver définitivement, va néanmoins dans le sens d'une implication du Grenoblois dans le départ de Hennet pour les lointaines contrées d'Italie.

---

<sup>17</sup> Antoine apprend la nouvelle à Magdeleine dans une lettre du 13 floréal. Paris, le 13 floréal, dimanche. Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 (63 lettres) ».

<sup>18</sup> Antoine, dans une lettre postérieure, remarque que les deux lettres qu'il a reçues de Magdeleine ont été ouvertes. Il a ce commentaire approbateur et résigné qui le range bien parmi les soutiens de l'ordre et du général Bonaparte devenu consul : « Les gens sages et attachés à l'ordre et au gouvernement ne trouvent pas mauvais qu'on ne néglige aucun des moyens d'assurer la tranquillité. » (Paris, le 23 messidor an 9 dimanche). Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 (63 lettres) ».

<sup>19</sup> Grenoble, 26 floréal an 9 [17 mai 1801]. Arch. municipales de Lyon, 14 II 031, lettres d'Antoinette Morand à son fils Antoine.

Bien des péripéties vont continuer de parsemer le chemin de ce dossier. Oyon, le beau-frère d'Hennet, écrira un rapport avantageux et fera en sorte que Le Grand fasse de même. Un autre personnage va entrer dans le jeu, un autre chef de bureau du nom de Le Roy, un homme aussi bienveillant que maladif qui fera traîner les choses jusqu'en thermidor, c'est-à-dire encore presque trois mois<sup>20</sup>. Tout ça pour que, finalement, tout ce beau monde renonce à une loi au profit d'une décision ministérielle n'exigeant plus qu'une signature au bas d'une lettre. Cela aboutira à la décision suivante : les ponts seront assimilés aux canaux ; à ce titre, dans les trente ans qui suivent leur ouverture au public, ils sont quasi exemptés de contributions. Pour les Morand, c'est l'assurance de ne quasiment pas payer d'impôts pendant au moins quatre ans puisque le pont a été ouvert en 1775 ; et la perspective de se faire rembourser les impôts déjà acquittés. Pour obtenir gain de cause, il aura fallu sept mois de démarches incessantes, des dizaines de visites, de commissions et de dîners, sans compter les 5 000 livres que cela aura coûté à Antoine.

Dans le sinueux processus qui a conduit à cette décision politique, les innombrables visites rendues et les échanges de services montrent le rôle clé que jouait, alors, cette « informalité ». Informalité puisque les acteurs agissent souvent dans le plus grand secret, dans certains bureaux du ministère des Finances, à l'écart des procédures « formelles » de constitution d'un dossier et de formation d'un avis, ou dans les salles à manger de ceux qui sont les plus à même d'agir sur les bureaucrates responsables de la rédaction d'une lettre, d'un rapport ou de la formulation d'un avis formel<sup>21</sup>. Il reste à déterminer en quoi cette informalité tient du politique alors qu'elle prend place dans l'espace le plus privé qui soit ; et si cette situation dans l'espace privé joue en soi un rôle dans le processus de décision politique. Autrement dit, cette rencontre aurait-elle pu, en se tenant ailleurs, obtenir les mêmes effets, ou bien le privé et l'intime ont-ils spécifiquement contribué à l'efficacité de la stratégie politique du couple Morand ?

---

<sup>20</sup> Antoine aura cette expression pour définir l'attitude de Le Roy, devenu le nouvel homme clé dans l'écriture de cette lettre du ministre (et dont Antoine se chargera de dresser le « brouillon ») : « Il est impossible de trouver un homme mieux intentionné, plus en état de faire et moins faisant » (Paris, le 12 thermidor an IX, vendredi à 11 heures du matin). Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, chemise intitulée « Lettres d'Antoine Morand à sa femme, adressées de Paris, 1801 (63 lettres) ».

<sup>21</sup> À l'inverse, « formelle » est la signature du ministre qu'Antoine ne rencontre jamais, dont il n'écrit d'ailleurs jamais le nom dans ses lettres, se contentant, lui qui connaît les patronymes de tous les protagonistes du plus petit bureau au sommet du conseil d'État, d'évoquer le « Ministre des Finances ». Formelle aussi est la lettre qui entérinera simplement la rédaction proposée par Antoine, reprise par le chef de bureau Le Roy, et selon les recommandations du ministre. Formel devient vite, à ce rythme et dans ce contexte, synonyme de superficiel, théorique ; si se rapproche de cette autre expression, « pour la forme », qui signifie bien que les enjeux, la question des contenus et des rapports de force, se sont mis en branle et ont joué leur rôle en amont. L'informalité serait-elle le lieu où, par définition, se joue l'essentiel ?

## **Le dîner, où l'efficace du privé en politique**

On admet volontiers que l'informalité, lorsqu'elle prend place dans les bureaux ou les couloirs d'un ministère, c'est-à-dire d'un lieu institutionnel, dans ce que certains scientifiques bien inspirés ont nommé les « espaces intermédiaires de l'action publique<sup>22</sup> », relève de l'espace politique. Mais peut-on en dire autant d'une sociabilité s'exerçant dans un espace privé ? Le dîner de veuve s'inscrit dans la continuité des relations engagées par Antoine à Paris, au ministère, dans les bureaux ou bien dans les dîners. L'absence d'unité de lieu, secondaire, s'efface devant l'unité de finalité et de stratégie : c'est parce qu'Antoine et Magdeleine ordonnent leur réception, c'est-à-dire l'inscrivent dans une stratégie à finalité politique, que le dîner de veuve entre dans l'espace relationnel de la décision politique. Il y entre, mais il ne s'y dilue pas pour autant.

### ***Une informalité stratégique, cadrée et finalisée***

Contrairement au salon du XVIII<sup>e</sup> siècle qui, d'après Antoine Lilti, n'a pas d'autre fin que la sociabilité, le dîner de veuve est tourné vers un objectif précis : remercier ou obtenir un service<sup>23</sup>. Chaque dîner, chaque invitation à laquelle Antoine Morand de Jouffrey répond, chaque rendez-vous qu'il obtient, parfois de haute lutte, pour réunir les protagonistes de cette affaire, chaque lettre qu'il envoie pour remercier, solliciter, les rapports et les mémoires qu'il rédige pour convaincre, argumenter en sa faveur : tout cela relève d'une stratégie savamment organisée et cadrée. Cette organisation affleure plus

---

<sup>22</sup> Voir le colloque organisé par ARGIBAY C., HUPFEL S., *MOSAP : Mobilisation des savoirs dans les espaces intermédiaires de l'action publique*, le 27 janvier 2010, à l'École normale de Lyon et à l'Institut d'études politiques de Lyon. Les actes devraient paraître chez Ens Editions en 2012.

<sup>23</sup> On peut, certes, discuter sur l'absence de finalité de la sociabilité de salon quand on sait combien elle contribue à étayer les réseaux de connaissance et d'influence, à asseoir ou défaire les réputations et par là, à faire les carrières politiques des uns et des autres. Mais si l'on s'en tient à une définition sociologique de la sociabilité, notamment celle qu'en donne Georg Simmel, on peut admettre que le salon soit perçu, par les protagonistes, comme un espace-temps non intentionnel : la sociabilité est ici ramenée à une conversation où le discours devient sa propre fin, une sorte d'espace suspendu où ni l'intime, ni le personnel, ni les objectifs, ni le matériel et le contingent ne sont censés pénétrer (« Un jeu au cours duquel on fait comme si on était des égaux. ») et la forme la plus pure de la réalité sociale en ce qu'elle serait, justement, dépouillée de toute finalité rationnelle ou utilitaire. Cf. SIMMEL G., HUGUES E., « The Sociology of Sociability », *The American Journal of Sociology*, volume 55, n° 3, novembre 1949, p. 254-261. Le salon fonctionne comme un lieu de sociabilité dans la mesure où « la relation nouée avec autrui est plus importante que l'activité ostensiblement poursuivie avec lui. » (AGULHON M., cité par LILTI A., *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 69). Le fait que la sociabilité de salon serve à la circulation des réputations et à la structuration des relations de protection, conclusion à laquelle parvient Antoine Lilti, ne doit pas gommer qu'elle est perçue, par les acteurs eux-mêmes, davantage comme un loisir et un amusement que comme un devoir, voire une corvée. La sociabilité de salon, pour fonctionner comme moment de détente entre égaux, doit en écarter toute intentionnalité par trop perceptible.

qu'elle n'apparaît dans les lettres d'Antoine à Magdeleine. Du moins, dans celles où il se contente de décrire le résultat de ses visites ou de commenter le fruit de celles qu'elle mène de son côté, à Lyon. En revanche, l'organisation du dîner de veuve, par l'intérêt qu'Antoine lui porte et par le soin qu'il met à en peaufiner chaque détail, montre combien cette sociabilité s'organise et se prépare. Le convive se rend à un dîner parce qu'il y a été convié formellement. Qu'elle soit de gala ou réduite à quelques invités triés sur le volet, la sociabilité du dîner n'a rien de la table ouverte. Lorsque, comme dans le cas du dîner de veuve, il est restreint à une poignée de convives, c'est son caractère personnel, ciblé, qui en fait la valeur : l'invité a été convié dans une intention définie à l'avance et fera l'objet d'une attention toute particulière. Ensuite, et c'est l'évidence même, le dîner se distingue du salon par son objet : c'est un repas organisé qui nécessite non seulement une invitation en bonne et due forme, mais également une réflexion sur le choix, voire la sélection, des convives (qu'on retrouve dans les recommandations d'Antoine sur les opinions des invités conviés à agrémenter le dîner des trois hommes venus de Paris) ; sans oublier le choix du menu, qui n'a jamais rien d'aléatoire ; les directives à la cuisinière pour encadrer le choix des victuailles, assurer la réussite de la cuisson et de la présentation des mets ; et enfin, les instructions aux domestiques sur le dressage de la table puis le service à table : toutes choses qui occupent la maîtresse de maison bien davantage que l'invitation proprement dite, aussi formelle soit-elle. Rachel Rich, en travaillant sur les manuels de savoir-vivre du XIX<sup>e</sup> siècle, a montré combien l'organisation d'un dîner tel qu'on le décrit ici, c'est-à-dire réunissant des convives étrangers pour la plupart, par les calculs et préparations qu'il nécessite, nécessitait autant de savoir-faire qu'il engendrait de stress chez les maîtresses de maison qui en étaient responsables<sup>24</sup>.

C'est pour obtenir une décision politique qui leur permettra de ne plus payer d'impôts que le couple Morand de Jouffrey invite Royer Dupré, et pour nulle autre raison : « Il faut, déclare Antoine, ou pouvoir vivre très indépendant, ou se concilier les gens en place, c'est une chose nécessaire sous tous les gouvernements<sup>25</sup>. » Il s'agit de remercier et d'obtenir, de louer ou de promettre, de rassurer sur sa propre loyauté ou de l'obtenir de personnages influents. Les enjeux pour le couple, pour la Compagnie et pour la ville de Lyon sont économiques. Mais ils ne seront tranchés qu'à la faveur d'une décision prise par

---

<sup>24</sup> Voir RICH R., « Faire et refaire les règles : les dîners “ sociables ” dans les maisons bourgeoises de Londres et de Paris, 1860-1914 », dans GHERCHANOC F., *La maison, lieu de sociabilité dans des communautés urbaines européennes de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque international des 14 et 15 mai 2004 organisé par l'Université Paris VII-Denis Diderot*, Paris, Le Manuscrit, 2006, p. 307-321.

<sup>25</sup> Paris, le 8, 19 heures du soir. Il s'agit du 9 ventôse 1801. Arch. municipales de Lyon, 14 II 035, lettres d'Antoine à sa femme.

des acteurs politiques d'une part et dont les effets et les principes de règlement relèvent bien de l'espace politique puisqu'il s'agit d'édifices publics et du mode légal de taxation de leurs revenus d'autre part. À cet égard, les « visites d'honnêteté » menées par Antoine s'inscrivent dans des relations sociales dont la finalité est bien politique. Mais le dîner de veuve offre quelque chose de plus que les visites d'honnêteté. Du seul fait qu'il prend place dans l'espace privé, il engage un type de relation qui rend la négociation et la préparation de la décision politique plus efficaces. Autrement dit, le dîner de veuve n'aurait pas produit les mêmes effets s'il avait été organisé ailleurs que dans l'espace personnel du couple Morand.

### *L'espace personnel du politique*

Le dîner implique des relations personnelles qui mêlent des identités sociales, familiales, économiques et politiques comme nulle part ailleurs. Autrement dit, contrairement à l'espace politique où chacun peut se montrer et se déployer sous une seule bannière, en faisant abstraction de ses particularités, de son origine, de sa religion ou de son statut personnel, voire de ses intérêts économiques ou de ses alliances, le dîner met en face-à-face des personnes qui sont astreintes, du fait même de leur entrée dans un espace intime, à un relatif dévoilement.

Le dîner, contrairement à l'invitation au restaurant par exemple – dont on ne trouve pas trace dans la correspondance entre Antoine et Magdeleine<sup>26</sup> –, induit un don de soi qui n'est ni chiffrable ni facilement mesurable. Il convoque tout un ensemble de signes, tels que l'apprêt mis au couvert à la longueur du menu en passant par la qualité des mets servis, l'apparat mesurable au nombre de bougies illuminant la pièce ou encore le soin que les domestiques mettent à servir. Ces signes informent le convive sur le prix que l'on met à le recevoir et, partant, sur la hauteur des attentes (ou des dettes) que l'on a (ou que l'on estime avoir) à son égard. Au-delà des soins mis ponctuellement à recevoir, que le convive peut considérer comme lui étant personnellement dédiés, le dîner intime convoque l'environnement social dans lequel s'inscrivent la maisonnée et ses maîtres. À ce jeu de signes, l'invité reçoit autant qu'il est reçu : il reçoit l'honneur de s'immiscer dans l'espace intime de la famille, et par là, de ne pas être considéré tout à fait comme un étranger. L'entrée dans la maison de l'hôte n'est pas la pénétration d'un espace ordinaire. Elle laisse

---

<sup>26</sup> SPANG R., *The invention of the restaurant. Paris and modern gastronomic culture*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 2000.

percer, derrière le personnage public, le personnage privé qu'il incarne dans l'espace familial, notamment dans la relation avec son conjoint ou ses domestiques. À la différence du repas pris au restaurant, l'invité est convié à bien davantage qu'un partage de nourriture, fût-elle préparée dans l'intimité familiale et, par là, symbole d'une communion des corps et des esprits. Il est, le temps d'une soirée, considéré comme un membre à part entière du *cercle social* le plus intime qui soit. Comme dans le don, le dîner initie un cycle sans fin, un rapport de dette « dont on n'est jamais quitte<sup>27</sup>. » Enfin, il signe une alliance qui crée pour l'avenir un devoir de loyauté à l'égard des hôtes. À observer le cas du dîner offert à Royer Dupré, on a bien le sentiment que celui-ci, une fois « pris », n'a plus guère d'autre choix que la loyauté. Il n'y est pas perdant et c'est sans doute ce qui renforce l'efficacité du dispositif : c'est qu'il est à double tranchant. Les Morand de Jouffrey ont gagné un allié. Mais Royer Dupré, en répondant à l'invitation, n'y a pas récolté que des obligations : la loyauté, comme le don, est réversible. Lui ou Hennet savent qu'ils ont en la « personne » du couple Morand de Jouffrey, et sur la place de Lyon, un allié de poids sur lequel, le cas échéant, ils pourront à leur tour compter. Et comme un allié n'est jamais seul, parce qu'il est soutenu par une famille (la mère et le beau-frère d'Antoine, à Grenoble) et des amis, c'est surtout dans un réseau qu'on entre en acceptant les obligations qu'implique un dîner de veuve.

\*\*\*

Le dîner de veuve, pris ici comme forme paradigmatique de cette sociabilité, est un « informel ordonné » qui appartient à l'espace du politique malgré sa spatialisation dans l'enceinte du domicile privé. C'est privé, diraient les juristes, parce que n'importe qui n'y a pas accès ; mais c'est public parce qu'y ont participé plus de deux personnes, ajouteraient-ils aussitôt<sup>28</sup>. Les frontières, et avec elles les définitions, sont mouvantes. Preuve que la partition public-privé n'est pas si opératoire que cela pour rendre compte des faits sociaux – *a fortiori* des faits politiques puisqu'on a, en science politique et en histoire du politique plus encore qu'en sociologie, pris pour habitude de circonscrire le politique à l'espace public et, par extension, d'exclure l'intime, le privé et le familial de son champ d'exploration<sup>29</sup>. Or, on le voit bien avec le dîner de veuve : plus c'est intime, plus cela a de

---

<sup>27</sup> GODBOUT J., « Recevoir, c'est donner », *Communications*, n° 65 : *L'hospitalité*, 1997, p. 35-48.

<sup>28</sup> IACUB M., *Par le trou de la serrure : une histoire de la pudeur publique, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

<sup>29</sup> Habermas distingue bien le « domaine privé », formé de ce qu'il appelle la famille restreinte et du « domaine de l'intériorité », et la « sphère publique politique » formée des clubs, de la presse et des cafés.

chances de fonctionner. Plus les conversations se tiennent à l'écart des espaces formels du pouvoir, plus les jeux restent ouverts, plus les décisions demeurent suspendues à l'évaluation des intérêts respectifs permettant que se réalise le compromis autour duquel rallier le plus grand nombre possible. Plus c'est intime, ancré au plus près du cœur de la maisonnée, des corps et des regards, de l'individu nu agissant dans son espace de confort, et plus cela engage les uns et les autres. Plus c'est informel et plus c'est efficace. Cela laisse du temps à chacun pour se positionner, pour accepter comme une bonne décision celle à laquelle on ne s'était pas préparé, pour organiser des négociations parallèles, créer des alliances. Et plus l'informel met en jeu d'espace privé, intime, et plus il engage les individus, renforce les alliances, resserre les liens à l'intérieur du réseau. C'est là peut-être la leçon la plus intéressante du dîner de veuve : au-delà de la qualification politique de cette informalité si privée, il vient nous dire que plus le « formel » prend en compte cette informalité ordonnée, cet « espace personnel du politique », et plus il a de chance de fonctionner en laissant libre le jeu des arrangements entre les principes et le terrain, entre la volonté de contrôle et d'application de la règle administrative et la nécessaire prise en compte des intérêts des administrés. *A contrario*, le dîner au restaurant n'aura jamais l'efficacité d'un dîner de veuve pour cette raison que ce n'est pas le partage d'un repas qui engage mais bien l'ouverture par le solliciteur de son espace propre, unique, où le don d'une partie de soi place le sollicité en position d'accepter l'alliance et de respecter la loyauté qu'elle implique.

Non seulement le dîner de veuve, informel organisé et finalisé, appartient bien à l'espace politique et participe autant que le processus de légitimation qui viendra le fixer, le formaliser, à l'élaboration de la décision politique ; mais l'espace intime dans lequel est organisée cette informalité est sans doute ce qui lui confère le plus d'efficacité. C'est ce qui vient éclairer autrement la « nature du politique », puisque le dîner nous force à intégrer, en parallèle des processus aussi codifiés que légitimes de la décision politique, des espaces et des moments dont le caractère informel conditionne l'efficacité. Se priver d'accéder à cette connaissance, c'est donc se priver de comprendre toute une partie des décisions politiques en jeu.

---

Rebecca Spang, lorsqu'elle s'interroge à son tour sur les délimitations de cette « sphère publique », en exclut les restaurants au motif qu'ils ne contribuaient pas aux idées universelles, à la conversation d'intérêt général. Aussi préfère-t-elle les situer dans un « espace public » qui, contrairement à la sphère publique, est un espace articulant la visibilité et l'individualisation des prestations offertes. Cette partition public-privé a été remise en cause par les historiens du monde anglo-saxon. Voir notamment MCCORMACK, M. *The Independent Man: Citizenship and Gender Politics in Georgian England*, Manchester, UK, Manchester University Press, 2005.

